

Dénomination du produit: **Emerging Markets SDG Corporate Bond Fund**Identifiant d'entité juridique **213800ZA6YFUJIKUV566****Objectif d'investissement durable****Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?**●● **Oui**●● **Non**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: 41,97%**

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social: 57,53%**

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

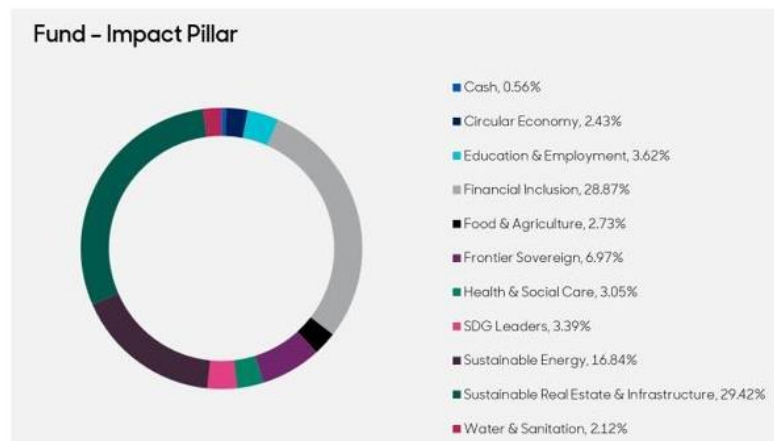
La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

**Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint?**

ODD : Le Fonds vise à obtenir une croissance à long terme en investissant dans des entreprises des pays émergents qui, de notre point de vue, apportent une contribution positive à la société au travers des objectifs de développement durable des Nations unies (ODD).

Notre proposition en matière d'ODD met l'accent sur les entreprises qui apportent une contribution importante et positive à l'environnement et à la société. La méthodologie et les critères spécifiques sont décrits dans notre prospectus et dans les informations fournies sur notre site Web, qui sont disponibles sur abrdn.com -> Fund Centre.

Les stratégies d'objectifs de développement durable investissent dans des entreprises qui apportent des contributions positives et substantielles pour relever les défis environnementaux et sociaux. Ces contributions doivent être alignées sur au moins l'un des huit piliers d'impact, ou l'entreprise doit être considérée comme « leader ODD » ou sont sensibles aux problèmes liés à la transition ODD. Les piliers, les sous-thèmes et les indicateurs associés ont été élaborés sur la base des ODD des Nations unies. Toutefois, notre objectif est d'aligner nos objectifs de développement durable sur les problèmes mondiaux les plus urgents selon les Nations unies. Par conséquent, à mesure que les besoins du monde changent, nos piliers d'impact sont susceptibles d'évoluer. Les liens avec les ODD sont illustrés dans le tableau ci-après.

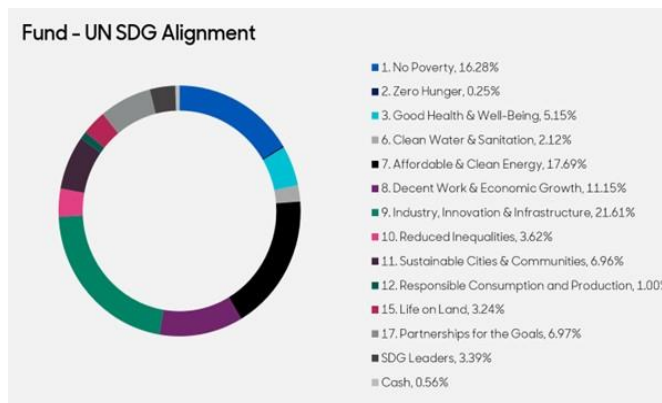


Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Le Fonds a investi dans des sociétés dont au minimum 20 % du chiffre d'affaires, du bénéfice, des capitaux ou des dépenses d'investissement et de recherche et développement sont liés aux ODD de l'ONU. Pour les entreprises classifiées en tant que « Financières » dans l'indice de référence, d'autres mesures d'importance sont utilisées, sur la base des prêts et de la base de clientèle.

La répartition des participations alignées sur les ODD, les leaders des ODD et les problèmes liés à la transition des ODD était la suivante :



Au 30 septembre 2023, le Fonds a atteint une intensité en carbone inférieure de 52,25 % à celle de l'indice de référence

Le Fonds a également exclu 22 % de l'univers d'investissement du Fonds en termes d'exclusions négatives au 30 septembre 2023. Le processus de sélection positive affine davantage l'univers.

En outre, des indicateurs clés de performance (KPI) ou des résultats ciblés ont été établis pour chaque société intégrée au Fonds afin d'évaluer dans quelle mesure les produits et services contribuent à des résultats sociaux et environnementaux positifs à l'échelle mondiale. Ces indicateurs clés de performance, ainsi que des études de cas et des analyses supplémentaires, sont présentés chaque année dans le rapport sur les ODD du Fonds. Veuillez consulter le rapport le plus récent (disponible à l'adresse abrnd.com -> Fund Center) pour obtenir des informations complètes sur ces KPI, car ils varient d'une année sur l'autre.

Nous confirmons également que, pendant la période examinée, des exclusions binaires sont appliquées afin d'exclure les domaines d'investissement spécifiques relatifs au Pacte mondial des Nations unies, aux armes prohibées, à la fabrication de produits du tabac et au charbon en tant que source d'énergie thermique. Ces critères de sélection s'appliquent de manière contraignante et tous les titres dans le Fonds répondent aux critères convenus.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Sans objet

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable?**

Comme exigé par le Règlement délégué SFDR, l'investissement ne cause de préjudice important (« Do No Significant Harm »/« DNSH ») à aucun des objectifs d'investissement durable.

Nous avons créé un processus en 3 étapes pour assurer la prise en compte de l'exigence DNSH :

i. Exclusions sectorielles

Nous avons identifié un certain nombre de secteurs qui sont automatiquement exclus d'un investissement durable, car ils sont considérés comme étant une cause de préjudice important. Il s'agit notamment des secteurs suivants : (1) la défense, (2) le charbon, (3) l'exploration et la production pétrolières et gazières, ainsi que les activités associées, (4) le tabac, (5) les jeux d'argent et (6) l'alcool.

ii. Test binaire DNSH

Le test DNSH est un test binaire (échec/réussite) qui indique si l'entreprise remplit ou non les

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

critères de l'Article 2 (17) « ne pas causer de préjudice important » du Règlement SFDR.

La réussite à ce test en vertu de la méthodologie d'abrdn indique que l'entreprise n'a aucun lien avec les armes controversées, que moins de 1 % de son revenu est issu du charbon thermique, que moins de 5 % de son revenu est issu des activités relatives au tabac, qu'elle n'est pas productrice de tabac et qu'elle n'a aucune controverse rouge/grave en matière d'ESG. Si l'entreprise échoue à ce test, elle ne peut pas être considérée comme un investissement durable. Notre approche est alignée sur les PIN précisées dans les tableaux 1, 2 et 3 du règlement délégué SFDR et repose sur des sources de données externes et des informations internes d'abrdn.

iii. Indicateur d'importance DNSH

À l'aide d'un certain nombre de filtres et de signaux supplémentaires, nous examinons les autres indicateurs de PIN définis par le règlement délégué SFDR pour identifier les domaines à améliorer ou les éventuels problèmes à venir. Ces indicateurs ne sont pas considérés comme étant une cause de préjudice important ; par conséquent, une entreprise avec des indicateurs d'importance DNSH actifs peut encore être considérée comme un investissement durable. Notre objectif est d'améliorer nos activités d'engagement pour se concentrer sur ces domaines et d'obtenir de meilleurs résultats en résolvant le problème. Cependant, ces indicateurs ne sont pas considérés comme étant une cause de préjudice important ; par conséquent, une entreprise avec des indicateurs d'importance DNSH actifs peut encore être considérée comme un investissement durable.

— **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?**

Prise en compte des principales incidences négatives

Le Fonds prend en compte les PIN suivantes dans son processus d'investissement, ce qui signifie qu'il y a un suivi avant et après la négociation et que chaque investissement est évalué en fonction de ces facteurs afin de déterminer s'il est approprié pour le Fonds.

- PIN 1 : émissions de GES (niveaux 1 et 2)
- PIN 10 : violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales
- PIN 14 : exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Contrôle des incidences négatives

Avant l'investissement, abrdn applique un certain nombre de normes et de filtres basés sur l'activité en lien avec les PIN ci-avant, y compris :

- Pacte mondial des Nations unies : le Fonds utilise des filtres basés sur des normes et des filtres de controverses pour exclure les entreprises susceptibles de ne pas être conformes aux normes internationales décrites dans les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi que les entités publiques de pays qui enfreignent les normes.
- Armes controversées : le Fonds exclut les entreprises dont l'activité est liée aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes nucléaires, armes chimiques et biologiques, phosphore blanc, fragments non détectables, engins incendiaires, munitions à l'uranium appauvri ou lasers aveuglants).
- Extraction du charbon thermique : le Fonds exclut les sociétés exposées au secteur

des combustibles fossiles en fonction du pourcentage des revenus provenant de l'extraction du charbon thermique.

abrdrn applique un ensemble d'exclusions de sociétés spécifiques au Fonds. Vous trouverez plus de détails à ce sujet et sur le processus global dans l'approche d'investissement, publiée sur www.abrdrn.com sous « Fund Centre ».

Après l'investissement, les indicateurs PIN ci-dessus sont contrôlés de la manière suivante :

- L'intensité en carbone et les émissions de GES de l'entreprise sont contrôlées via nos outils climatiques et notre analyse des risques.

- L'univers d'investissement est régulièrement passé au crible afin de trouver des sociétés qui sont susceptibles d'enfreindre les normes internationales décrites dans les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Après l'investissement, nous entreprenons également les activités suivantes en ce qui concerne les PIN supplémentaires :

- En fonction de la disponibilité, de la qualité et de la pertinence des données par rapport aux investissements, nous réfléchissons à la prise en compte d'indicateurs PIN supplémentaires au cas par cas.

- abrdrn contrôle les indicateurs PIN via un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG en se fondant sur un score interne exclusif et des données de tiers.

- Les indicateurs de gouvernance sont contrôlés à travers nos scores de gouvernance et notre cadre de risque exclusifs, ce qui comprend la prise en considération des structures de gestion saines et de la rémunération.

Atténuation des incidences négatives

- Les indicateurs PIN non admissibles d'après les critères de pré-investissement définis sont exclus de l'univers d'investissement et ne peuvent pas être détenus par le Fonds.

- Les indicateurs PIN contrôlés après l'investissement qui échouent à un test binaire spécifique ou qui sont considérés comme supérieurs à la normale sont signalés et peuvent être retenus pour l'engagement de la société. Nous utilisons ces incidences négatives comme outil d'engagement, par exemple, si une politique qui pourrait être bénéfique n'existe pas encore, abrdrn peut collaborer avec l'émetteur ou la société pour la développer, ou, lorsque les émissions de carbone sont jugées élevées, abrdrn peut participer à la détermination d'un objectif et d'un plan de réduction à long terme.

— Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Oui, tous les investissements durables sont alignés sur les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Le non-respect ou les violations de ces normes internationales sont signalés par une controverse basée sur les événements et sont référencés dans le processus d'investissement. L'investissement ne peut dès lors pas être considéré comme durable.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

(1) Émissions de GES de niveaux 1 et 2 et empreinte carbone : nous contrôlons l'indice de référence carbone et vérifions que, pendant la période examinée, le portefeuille a enregistré des performances supérieures à l'indice de référence et conformes à notre engagement général.

(2) Exclusions : nous confirmons qu'un filtrage a été effectué au cours de la période examinée conformément à nos documents d'approche.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:
- - 30/09/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BBVA Bancomer SA/Texas	Financials	3,75	Mexico
Contemporary Ruiding Development Ltd	Energy	3,54	China
AIA GROUP LTD	Financials	3,47	Hong Kong
Manila Water Co Inc	Utilities	3,38	Philippines
National Central Cooling Co PJSC	Utilities	3,36	United Arab Emirates
Swire Properties MTN Financing Ltd	Financials	3,35	Hong Kong
Inversiones CMPC SA	Basic Materials	2,95	Chile
Consorcio Transmantaro SA	Utilities	2,77	Peru
Bank Rakyat Indonesia Persero Tbk PT	Financials	2,77	Indonesia
Bancolombia SA	Financials	2,65	Colombia
TSMC Global Ltd	Technology	2,39	British Virgin Islands
Tower Bersama Infrastructure Tbk PT	Communications	2,38	Indonesia
ICICI Bank Ltd/Dubai	Financials	2,38	India
Prudential Funding Asia PLC	Financials	2,37	Hong Kong
InRetail Consumer	Unclassified	2,36	Peru



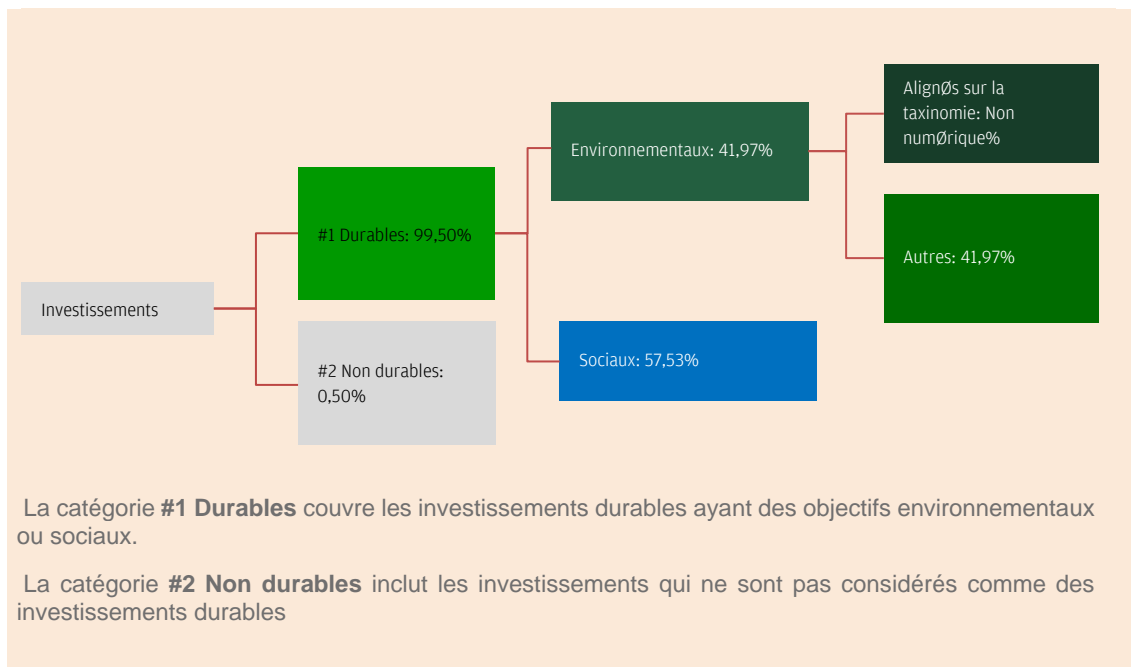
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs?

Le Fonds s'est engagé à ce qu'au moins 75 % de ces actifs soient des investissements durables, dont au moins 15 % ont un objectif environnemental et 15 % des objectifs sociaux.

Le Fonds investit un maximum de 25 % de ses actifs dans la catégorie « Non durable », qui comprend principalement des liquidités, des instruments du marché monétaire et des instruments dérivés.

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	% d'actifs
Financials	46,84
Communications	15,91
Utilities	14,14
Basic Materials	5,58
Technology	3,90
Industrials	3,57
Energy	3,55
Consumer Non-cyclical	2,61
Consumer Cyclical	1,58



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le Fonds détient 0 % d'investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur la taxonomie de l'UE. Cette évaluation n'a pas fait l'objet d'un examen externe.

Ces investissements durables ne seront pas alignés sur la taxonomie de l'UE, car l'objectif environnemental n'est pas associé à des normes techniques de comparaison et l'alignement n'est pas étayé par des données pertinentes.

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'Ønergie nucléaire

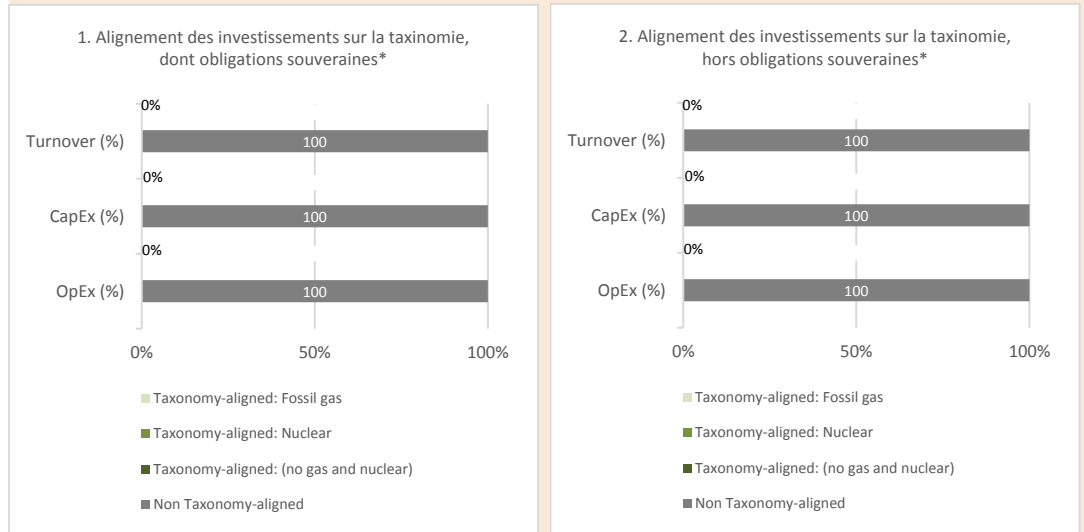
Non

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en %:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Le Fonds détient 0 % d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Sans objet



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 22/852.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?**

La part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 41,97 % des actifs à la date de fin d'année et est représentative de la période de référence.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

La part des investissements durables ayant un objectif social est de 57,52 %.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Le Fonds a investi 0,49 % des actifs dans la catégorie « Non durables ». Les investissements inclus sont les liquidités, les instruments du marché monétaire et éventuellement les instruments dérivés. L'objectif de ces actifs est de remplir des exigences de liquidité, d'atteindre des objectifs de performance ou de gérer les risques, et il est possible qu'ils ne contribuent pas aux aspects environnementaux ou sociaux du Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence?

Exposition diversifiée aux ODD :

Notre objectif est d'investir dans des entreprises dont les produits et les services sont alignés sur l'un de nos huit piliers d'impact et de déterminer dans quelle mesure les entreprises aident les pays à mettre en œuvre l'agenda de développement durable des Nations unies. Au cours de la période de référence, nous avons détenu des participations exposées à l'ensemble de nos huit piliers d'impact, ce qui nous a permis d'atteindre notre objectif consistant à offrir un large accès aux ODD.

Suivi des progrès réalisés par les entreprises en matière d'alignement sur les ODD :

nous visons à examiner les entreprises du Fonds au moins une fois par an. Les entreprises sont exclues de l'univers d'investissement si :

- L'entreprise poursuit une nouvelle stratégie qui ne s'aligne pas sur l'un de nos piliers d'impact.
- L'entreprise ne fournit pas de preuves suffisantes d'une amélioration de la publication des informations importantes dans un délai que nous considérons comme approprié.
- Des signaux d'alerte, des controverses et/ou des incidents surviennent et mettent en évidence un problème ESG structurel et persistant dans les activités, la stratégie ou la culture de l'entreprise, auquel l'entreprise ne répond pas de manière appropriée.

Engagement :

Dans le cadre de ces Fonds ODD, les priorités en matière d'engagement seront notamment d'encourager les entreprises à suivre une stratégie axée sur l'impact. Nous travaillerons avec les entreprises pour mieux comprendre comment elles allouent des capitaux aux domaines de sous-investissement mis en évidence par les ODD des Nations unies. Nous chercherons à encourager la divulgation de ce processus d'allocation du capital et la mesure de la contribution positive.

Voici quelques exemples au cours de l'année :

- Greenko Energy Holdings 14/06/2023 : nous avons contacté Greenko dans le cadre d'un examen des pratiques d'acquisition de terrains chez les entreprises d'énergie renouvelable en Inde. Greenko préfère se tourner vers des vendeurs consentants, car cette pratique est basée sur le marché et permet de réduire les litiges fonciers. Il peut s'agir d'acheter ou de louer des terres auprès du propriétaire foncier. Greenko s'aligne sur les principes de l'IFC et évite les terres cultivables dans la mesure du possible. 97 à 98 % des terres de Greenko sont des terres sèches, et le reste est constitué de terres cultivables saisonnières. Nous sommes très satisfaits de la transparence de Greenko concernant ses pratiques d'acquisition de terrains et de sa façon de gérer les risques fonciers.

- Majid Al Futtaim Holding 26/01/2023 : Notre réunion avec MAF a été très encourageante. L'objectif de neutralité en eau et en carbone de l'entreprise d'ici 2040 nous a séduit, de même que les stratégies mises en œuvre pour atteindre cet objectif, par exemple l'augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables sur

site, les ventes directes d'électricité ou encore les partenariats favorisant l'accès à l'eau. Nous avons pris en compte l'esclavage moderne et MAF a défini des politiques visant à améliorer la qualité de vie des fournisseurs et des audits réguliers des installations et des pratiques de tous les fournisseurs de niveau 1.

- Manila Water Company 02/02/2023 : MWC a encore fort à faire pour fournir un accès sûr à l'eau à Manille et dans les régions où l'organisation intervient. Des mesures solides sont en place pour garantir l'accessibilité 24 heures sur 24, comme des infrastructures et des systèmes renforcés, ainsi que des méthodes de paiement flexibles.

Rapports ODD :

La mesure de l'impact et l'élaboration de rapports à ce sujet sont un domaine en développement. Nous nous engageons à présenter des comptes réguliers et transparents de l'impact généré par les entreprises du Fonds. Nous sommes d'accord avec la position du Global Impact Investing Network selon laquelle « le contexte est essentiel pour interpréter les résultats d'impact de manière robuste et fiable ». En plus des études de cas, nous fournissons des données au niveau des piliers pour montrer l'alignement global sur les ODD.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Non applicable.